

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DES TRAVAUX EN HAUTEUR ET PORT DES E.P.I. – SITES EQUIPÉS

DURÉE : 1 JOUR
(7 HEURES)

Théorie : 0,5 jour
Pratique : 0,5 jour



Objectifs de la formation :
Etre capable d'effectuer des travaux en hauteur en utilisant le matériel adéquat en sécurité, sur des sites dont les ancrages sont présents et identifiés.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Statistiques « accidents du travail »
Rappel réglementaire

TRAVAUX EN HAUTEUR ET SECURITE

Les moyens de protection et leurs caractéristiques
Les mesures de prévention
Evaluation des risques
Compréhension des facteurs de chute, des forces de chocs, des tirants d'air et des pendulaires

CONNAITRE LE MATERIEL

Les systèmes de protection collective
Les harnais anti-chutes
Les différents systèmes anti-chutes : normes et applications

CHOIX DES E.P.I.

Etude des risques
Point d'accrochage du harnais
Les éléments et facteurs de choix des dispositifs

MANIPULATION

Stockage des dispositifs anti-chutes
Auto contrôle des dispositifs

FORMATION PRATIQUE

Cette partie pratique est entièrement adaptée aux travaux spécifiques nécessitant le port des E.P.I. pour les travaux en hauteur par les stagiaires.

Exercices pratiques et mise en œuvre des équipements selon la demande :

- mise en place des E.P.I.
- progression et mise en place des anti-chutes (absorbeur d'énergie, rappel

automatique, flexible, rigide) en fonction des besoins

- savoir utiliser les procédures d'alerte et de secours

Applications techniques en adéquation avec les problématiques rencontrées sur les chantiers : travail sur échafaudages, travail en nacelle, travail sur pylône, ...
Connexion des systèmes d'arrêt des chutes sur des points d'ancrage identifiés.

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DU SAVOIR-FAIRE

Evaluation individuelle des connaissances et du savoir-faire.

Objectifs Pédagogiques :

- Etre capable d'identifier et d'évaluer les risques de chute
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux travaux en hauteur
- Connaître et reconnaître les moyens de protection
- Utiliser l'ensemble des équipements individuels anti-chutes mis à leur disposition

Animation par des formateurs qualifiés.

Pédagogie :

Formation théorique : exposés, questions – réponses (durée : 3 h 30)

Formation pratique : exercices pratiques, mise en application sur différentes situations (durée : 3 h 30)

Validation : attestation de formation, attestation de résultat.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française étant amenée à occuper de façon permanente ou occasionnelle des travaux en hauteur nécessitant le port des EPI, ayant à sa disposition des points d'ancrage identifiés. Justifier d'une aptitude médicale liée au poste.

